

# Le témoignage fictif d'Oscar Bougie ou réflexions sur les accidents, suspensions et maladies à la mine Lake Shore de Kirkland Lake

Guy Gaudreau

Numéro 33, 2008

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/019785ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/019785ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut franco-ontarien

ISSN

0708-1715 (imprimé)

1918-7505 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gaudreau, G. (2008). Le témoignage fictif d'Oscar Bougie ou réflexions sur les accidents, suspensions et maladies à la mine Lake Shore de Kirkland Lake. *Revue du Nouvel-Ontario*, (33), 41–68. <https://doi.org/10.7202/019785ar>

# Le témoignage fictif d'Oscar Bougie ou réflexions sur les accidents, suspensions et maladies à la mine Lake Shore de Kirkland Lake<sup>1</sup>

Guy Gaudreau

Département d'Histoire

Déçu du faible nombre de lecteurs des textes universitaires qui se comptent, en français, à quelques dizaines de personnes, l'auteur propose ici une nouvelle forme d'article qui ajoute de l'émotion au texte, brisant ainsi cet hermétisme universitaire. Nous sommes heureux que la *Revue du Nouvel-Ontario* ait bien voulu le publier. Pour rendre plus concrète une histoire des accidents de travail dans une mine du Nord ontarien, la Lake Shore Gold Mines de Kirkland Lake, l'auteur a imaginé le témoignage d'un mineur à partir des informations contenues dans les fiches du personnel de l'entreprise. Si le

---

<sup>1</sup> Ce texte reprend un chapitre d'un ouvrage inédit, disponible seulement sur le Web depuis septembre 2007, et intitulé : *Les hauts et les bas des mineurs de Kirkland Lake* (<https://zone.biblio.laurentian.ca/dspace/handle/10219/34>); voir le chapitre quatre. Cet article met l'accent sur le côté sombre du travail minier afin de faire contrepoids à un autre des chapitres du livre, publié aussi par la revue *Labour/Le travail* et qui traite des vacances et des congés. L'ensemble de la recherche s'appuie sur des sources originales récemment disponibles et constituées de toutes les fiches d'embauche et de service de la Lake Shore Gold Mines : plus de 20 000 fiches, à partir desquelles fut constitué un échantillon aléatoire de un travailleur sur dix. S'ajoutent, de la même entreprise, de nombreux documents relatifs aux accidents de travail et finalement, des livres de paie d'une autre entreprise minière voisine, la Wright-Hargreaves (voir la carte 1 de l'ouvrage). Quant à l'origine de ces archives, mentionnons que, ayant été prévenu quelques jours auparavant de la destruction par le gouvernement du Québec des archives d'une douzaine d'entreprises minières (dont la dernière descendante en faillite, la société McWatters, avait été rachetée par ce gouvernement), nous avons pu les récupérer *in extremis*; elles sont maintenant conservées dans les archives personnelles de l'auteur. Pour plus de détails, on consultera le texte de présentation des *Hauts et des bas...*

nom du travailleur a été maquillé pour garantir son anonymat, tous les événements qu'il relate sont authentiques et font écho à des épisodes de la vie d'autres camarades de travail. Afin de nuancer les jugements de valeur et les propos forcément impressionnistes mais quand même révélateurs du témoin, l'auteur insère des analyses conventionnelles effectuées à partir de l'étude exhaustive des accidents de travail survenus. Le lecteur est ainsi convié à un récit original composé de deux textes qui alternent, l'un narratif et l'autre analytique.

*Samedi, 31 mai 1952. Je m'appelle Oscar Bougie<sup>2</sup>. Je suis mineur à la Lake Shore Gold Mines de Kirkland Lake. J'arrive à Kirkland Lake au printemps 1927 et je m'engage tout de suite à la Lake Shore. Dans ce temps-là, la compagnie était en pleine expansion et elle cherchait des foreurs qui connaissent leur ouvrage. Je venais alors de la mine Worthington, près de Sudbury. Cette mine appartenait à une compagnie de nickel de l'Angleterre, la Mond Company, qui avait d'autres mines et un gros smelter à Coniston dans la région de Sudbury. La Worthington était une petite mine d'environ 200 hommes qui avait lay-offé plusieurs mineurs. La mine était en opération depuis plusieurs années et le body n'était plus aussi bon.*

Ayant eu accès, dans le passé, aux livres de paie de la Mond Company, j'ai pu vérifier les activités de la mine Worthington et évaluer la baisse des effectifs de 1927, sans commune mesure, toutefois, avec celle de 1919. En effet, Casey Owens a examiné le licenciement massif de 1919 alors que l'entreprise britannique doit, après la guerre, convertir ses

---

<sup>2</sup> Un O. Bougie a véritablement travaillé à Kirkland Lake. Il était receveur (*deckman*) à la mine Wright-Hargreaves au cours des années 1930. Toutefois, afin de préserver son anonymat, c'est à d'autres travailleurs que nous avons emprunté les allées et venues, les antécédents professionnels, les postes occupés, les congés, les accidents et les salaires. Le niveau de langue utilisé pour la narration, tout en restant respectueux du français écrit familier, s'inspire du langage oral de mon père, Albert Gaudreau, mineur retraité de la Noranda.

activités de production à des fins civiles et mettre à pied, dans toutes ses mines et à la fonderie, 45 % de sa main-d'œuvre<sup>3</sup>.

*Quand on m'a demandé mon bénéficiaire en cas d'accident, je leur ai donné le nom de mon père qui était encore à North Bay, C'est là où je suis né. Dans ce temps-là, c'est le surintendant de la compagnie, monsieur Knapp, qui devait approuver tes papiers d'engagement.*

*Quand je suis arrivé ici, j'étais célibataire, car il me restait encore des folies de jeunesse à faire! Avec mes six pieds et mes yeux gris, j'ai pas de problème avec les femmes. Ça doit être ma cicatrice que j'ai ici en haut du front<sup>4</sup>. Ça vient d'un accident à la Worthington. Pas bien longtemps après, j'ai rencontré la femme de ma vie. Elle s'appelle Alice Gauthier. Elle était fille d'un mineur de la Tech-Hughes, une autre compagnie de Kirkland Lake. C'est pour ça qu'elle connaît bien mon métier. Elle pourrait vous en parler autant que moé.*

*Finalemt, au bout de cinq mois, je suis devenu shaftman. Là je vous dis que je travaille fort. Il y a des jours où notre gang avance plus de cinq pieds par jour. Je peux dire sans me vanter que je fais de bien bonnes paies parce qu'il y a les bonus, puis parce que je travaille souvent les dimanches. Je me suis pas gêné pour demander à mon shift boss des vacances à l'été 1928 pour me marier. Comme je m'entendais bien avec, il a fait inscrire dans mon dossier « Quit, 1 month vacation ».*

*Quand je suis revenu, au début du mois de septembre, on m'a réengagé tout de suite. Toujours*

---

<sup>3</sup> Casey Owens, « Le licenciement d'avril 1919 à la Mond Nickel : drame ou simple épisode de la vie ouvrière? », dans *Actes de la 11<sup>e</sup> Journée Sciences et Savoirs*, Micheline Tremblay, Sylvie Lafortune et Patrice Sawyer (dir.), Sudbury, ACFAS-Sudbury, 2005, p. 131-161.

<sup>4</sup> À la Lake Shore, l'examen médical, inclus dans les fiches d'embauche antérieures à 1931, livre de tels détails pour chaque travailleur.

*comme shaftman, au même salaire, six piastres et demi par jour, sans compter les fameux bonus. Même en comptant mon voyage de noces à Montréal et à Québec<sup>5</sup>, j'ai gagné plus de 2 000 \$ cette année-là. Je fais bien vivre ma famille. Puis en 1930, j'ai déjà deux beaux enfants.*

*Je suis pas mal fier d'apporter à ma femme, comme un bon mari, ma paie deux fois par mois. Elle a pas à se plaindre parce que je gagne plus de 2 000 piastres par année. Puis j'en bois pas beaucoup là-dessus. Je fais attention pour pas avoir d'accidents. Puis je travaille tant que je veux. J'ai jamais eu peur du travail.*

## **Mon premier accident**

*Moé, j'aime ça travailler à mine. Puis je sais pas ce que je pourrais bien faire d'autre pour gagner autant d'argent. Avec ma job de shaftman, je suis tout le temps à mine. Chaque minute compte. Des fois, on ouvre un nouveau shaft pour descendre encore plus creux ou bien pour en refaire un autre avec une pente à 45, 30 ou 15 degrés. Ça dépend toujours des body qu'on trouve en d'ssour. Si on compte pas les dimanches où je me suis reposé et quelques jours de fête, c'est seulement en 1934 que je prends plus de deux jours de break de suite depuis mon mariage.*

*Mais c'est pas pour des vacances, comme d'autres en prennent. Si je suis resté à la maison une dizaine de jours en 1934, c'est que je me suis blessé au pied gauche. Plus capable de marcher ni d'endurer mes bottes. J'ai été obligé de me mettre sur la compensation. Mais comme le Dr Cameron m'avait déclaré prêt à retourner à job après dix jours, et que moé, je me sentais pas encore correct,*

---

<sup>5</sup> Rémi Jodouin, mineur de la Noranda, raconte, dans sa biographie, son voyage de noces à Montréal, en 1937, alors qu'il était mineur à la Noranda. Voir *En-d'ssour*, [s.l.], Éditions québécoises, 1973, p. 114-123.

*j'ai décidé de rester dix autres jours sans travailler. Pas de compensation cette fois-là. Parce que j'avais jamais refusé de travailler, mon boss a rien dit.*

*Quand tu es shaftman, les risques d'accidents sont pires que si tu es juste foreur. Ils disent que travailler en-d'ssour, au lieu d'à surface, ça augmente pas mal tes chances d'accident. J'ai pour mon dire que le bon Dieu viendra me chercher quand y aura besoin d'un ange!*

Le graphique 1, qui résulte d'un examen exhaustif de tous les accidents survenus en 1934 à la Lake Shore<sup>6</sup>, est à ce sujet fort éloquent. Certes, les mineurs risquent davantage de subir des blessures que les mécaniciens, les machinistes, les affûteurs de forêt ou les charpentiers et autres employés du jour. Mais il ne faut pas exagérer la dangerosité de leur travail en l'opposant aux autres emplois qui seraient sans danger<sup>7</sup>. La preuve en est que la répartition de l'ensemble des accidents selon les occupations ne diffère guère de la répartition de ceux qui occasionnent au moins la perte de un quart de travail. Tout travail, qu'il soit industriel, agricole ou autre, comporte des risques.

Cela étant dit, il demeure proportionnellement plus dangereux de travailler sous terre qu'au jour. Le travail du fond totalise 80 % de tous les accidents et même 82 % des accidents provoquant la perte d'au moins un quart de travail. Lorsque la compagnie révèle, à la fin des années 1930, la répartition de ses effectifs ouvriers, dans le *Rapport annuel du ministère des Mines de l'Ontario*, elle note que 70 % de ses employés sont des travailleurs du fond, 5 % travaillent au moulin et les autres occupent les autres emplois de jour.

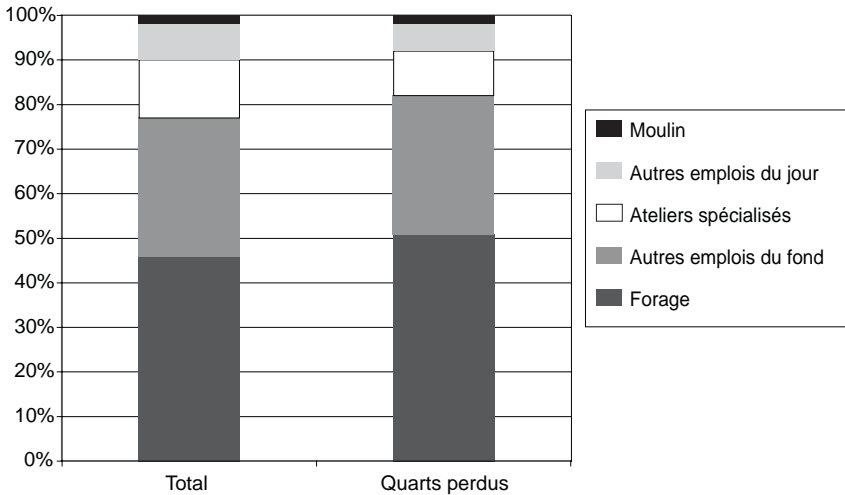
---

<sup>6</sup> Sauf ceux dont on ne connaît pas l'occupation. On compte, en 1934, 504 accidents dont 208 occasionnent une perte de travail d'au moins une journée. Les sources nécessaires à l'établissement de ce bilan des accidents proviennent de documents de la Lake Shore : les fiches de service, les registres des quarts de travail perdus, de même que le décompte mensuel exhaustif des accidents survenus en 1934.

<sup>7</sup> Paulette Gosselin avait fait le même constat lors de son examen des accidents à Sudbury. Voir son article « Les accidents de travail à la Canadian Copper Co., 1900-1920 », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 17 (1995), p. 98.

Comme on peut le voir à la lumière de ces pourcentages, il y aurait, toute proportion gardée, plus d'accidents sous terre, sérieux ou non, en raison de la nature même du type de travail, car la roche instable et l'insuffisance des mesures de sécurité notamment accentuent les risques.

**Graphique 1**  
**Répartition des accidents survenus à la Lake Shore,**  
**en 1934, selon les occupations**



*Au bout du compte, j'ai été chanceux dans ma bad luck parce que mon accident a été assez long que j'ai pu tomber sur la compensation. Je dépassais le minimum parce que ça faisait plus de six jours d'ouvrage. On m'a payé neuf jours, mais pas mon dimanche parce que j'étais supposé être off. On m'a pas payé non plus pour les autres dix jours qui étaient des congés sans permission. « Away without leave », comme ils disent! Le montant du chèque qu'on m'a envoyé dépendait de mon salaire et de mes bonus. Puis, je vous dis qu'il fallait être patient avant de*

recevoir ton chèque<sup>8</sup>. Heureusement que j'avais un bon ministre des finances à maison<sup>9</sup>.

L'examen des rapports d'accident conservés de la Lake Shore montre, sans aucun doute, la pratique systématique de versements d'indemnités aux accidentés par la *Workmen Compensation Board of Ontario* (la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail de l'Ontario)<sup>10</sup>. Bien qu'il s'agisse seulement d'un échantillon qui s'échelonne sur quatre années consécutives<sup>11</sup>, le nombre de cas retenus nous autorise à risquer une estimation de la valeur des indemnités versées.

Des 265 rapports d'accident échantillonnés, 63 ont entraîné une perte de travail assez longue pour nécessiter le versement d'indemnités<sup>12</sup>. Or, il apparaît clairement que ces accidents sérieux (comptant six jours et plus de perte de travail) ont eu lieu surtout sous terre puisque 52 de ces 63 cas concernaient des travailleurs du fond, ce qui représente 83 % des accidents compensés, soit un pourcentage semblable à celui de l'ensemble des accidents examinés en 1934 (80 % de

---

<sup>8</sup> Ici, Bougie exagère la durée d'attente, car les dates de versement des indemnités sont inscrites dans les rapports d'accident de la Lake Shore et elles sont toujours inférieures à quatre semaines.

<sup>9</sup> Sur la gestion des finances familiales par les épouses des mineurs, voir l'excellent article de Nancy M. Forestell, « The Miner's Wife: Working-Class Femininity in a Masculine Context, 1920-1950 », dans *Gendered Pasts*, Kathryn McPherson, Cecilia Morgan et Nancy M. Forestell (dir.), Don Mills, Oxford University Press, 1999, p. 148 et la note 41.

<sup>10</sup> Pour une vue d'ensemble de la Commission et de l'évolution de ses pratiques, on consultera la thèse de doctorat de Nancy M. Forestell, *All That Glitters is Not Gold: The Gendered Dimensions of Work, Family and Community Life in the Northern Ontario Goldmining Town of Timmins, 1909-1950*, Ph.D. (histoire), University of Toronto, 1993, p. 198 à 233.

<sup>11</sup> Les rapports d'accident examinés (et seuls préservés) sont ceux dont le nom de famille commence par la lettre A ou B pour les années 1932 à 1935. Au moment où Forestell terminait sa thèse de doctorat, les chercheurs ne pouvaient toujours pas avoir accès à ces rapports que la CSPAATO refusait de rendre accessibles. C'est dire l'importance des dossiers de la Lake Shore que nous avons examinés. Voir : *All That Glitters is Not Gold...*, p. 207.

<sup>12</sup> Dans ce même échantillon, 26 autres accidentés ont dû s'absenter du travail seulement quelques jours, ce qui les excluait du programme de versement d'indemnités.



tous les accidents et 82 % de ceux provoquant la perte d'au moins un quart de travail).

**Tableau 1**  
**Indemnités versées par la CSPAATO (WCBO) aux**  
**accidentés de la Lake Shore, 1932-1935**

Occupation	Nombre d'individus	Indemnités quotidiennes moyennes versées	Salaire quotidien précédant l'accident (sans les primes et les heures supplémentaires)	Différence
Foreurs	15	3,82 \$	4,75 \$	80 %
Aide-foreurs	13	3,21 \$	4,25 \$	76 %
Boiseurs	9	3,45 \$	4,25 \$-4,75 \$	73 %
Muckers	8	3,05 \$	4,25 \$	72 %
Autres fonds	8	3,29 \$	4,25 \$-4,75 \$	72 %
Travailleurs du moulin	3	3,47 \$	4,25 \$-4,50 \$	79 %
Travailleurs spécialisés	4	4,02 \$	5,20 \$	77 %
Autres travailleurs du jour	2	2,48 \$	3,93 \$	63 %

S'agissant des montants touchés en indemnités, ils ne couvrent qu'une fraction des salaires réguliers. En vertu de la loi, les indemnités équivalent, à cette époque, aux deux tiers du salaire précédant l'accident<sup>13</sup>. Le salaire servant de base de calcul inclut les primes de rendement et les heures supplémentaires de sorte que la valeur des indemnités dépasse presque toujours les deux tiers de la valeur du salaire quotidien de base des accidentés. Il nous a été impossible de déduire, à partir de ces 63 cas, les règles de calcul des fonctionnaires pour déterminer les sommes versées. Quel poids accordent-ils au salaire de la semaine précédant l'accident? À celui touché au cours du dernier mois? À celui des 12 derniers mois? Impossible de le savoir. Cela atteste sans doute le manque de transparence du fonctionnement de la Commission et explique

<sup>13</sup> En 1949, ce pourcentage serait haussé à 75 %. Voir Forestell, *All That Glitters is Not Gold...*, p. 218.

peut-être le fait qu'elle a été si suspecte aux yeux des mineurs, de leur famille et des historiens.

Sur un autre plan, il apparaît clairement que les primes de rendement versées, largement répandues au fond, font partie des paramètres du calcul des indemnités. C'est ainsi que certains foreurs peuvent décrocher jusqu'à 90 % de leur salaire quotidien de base.

Comme peu d'études ont été consacrées à ces indemnités, mises à part les recherches de Forestell<sup>14</sup>, il est malaisé d'en prendre la juste mesure. En pourcentage du salaire quotidien de base, ces indemnités dépassent 70 % dans presque tous les cas. Cela contraste avec l'impression de traitement inéquitable et insuffisant généralement répandue<sup>15</sup>, d'autant plus que nous n'avons rencontré aucune demande rejetée, sauf celles qui comptaient un nombre insuffisant de quarts perdus, soit au minimum six. En outre, à l'inverse de ce qu'avance Forestell et le texte même de la loi, le nombre minimal de jours d'absence au travail pour cause d'accident autorisant le versement d'indemnités n'est pas, dans la pratique, de sept mais plutôt de six puisqu'on considère qu'un septième jour, le dimanche, jour de congé, s'ajoute automatiquement dès qu'il y a six jours de travail manqués<sup>16</sup>.

---

<sup>14</sup> Citons néanmoins l'article de Michael M. Piva qui fournit un bon aperçu du contexte menant à la création de cette commission en Ontario. Voir « The Workmen's Compensation Movement in Ontario », *Ontario History*, vol. 67 (mars 1975), p. 39-56.

<sup>15</sup> Voir, par exemple, Bernie Jaworsky, *Lamps Forever Lit: A Memorial to Kirkland Lake Area Miners*, Calgary, Cambria, 2001, p. 80-81; Charlie Angus et Louie Palu, *Mirrors of Stone: Fragments from the Porcupine Frontier*, Toronto, Between the Lines, 2001, p. 85-95. Pour sa part, Elliott Leyton dénonce longuement la Commission de Terre-Neuve et du Labrador dans son célèbre ouvrage *Dying Hard: The Ravages of Industrial Carnage*, Toronto, McClelland & Stewart, 1975. Il faut dire que, en cette matière, la loi terre-neuvienne d'avant 1949 était bien différente de celles des provinces canadiennes et n'était guère favorable aux travailleurs. Voir Richard Rennie, « The Historical Origins of an Industrial Disaster: Occupational Health and Labour Relations at the Fluorspar Mines, St. Lawrence, Newfoundland, 1933-1945 », *Labour/Le Travail*, vol. 55 (printemps 2005), p. 126.

<sup>16</sup> Forestell, « *All That Glitters is Not Gold...* », p. 205. Les pressions du monde ouvrier visant à raccourcir ce délai à trois jours, ce qu'avait d'ailleurs recommandé la Royal Commission on the Workmen's Compensation Act de 1932, n'aboutiront pas avant 1953.

*J'ai pas été le seul à avoir un accident. Il y en a pas mal qui en ont eu un, puis il y a même des gars qui en ont eu deux ou trois, la plupart du temps, sans perte de shift.*

Parfois, ces accidents sont mortels, comme celui qui emporte Delphis Lalonde le 10 février 1934, le seul accident mortel à survenir cette année-là. Parfois, il occasionne des pertes permanentes de capacité, indemnisées par la WCBO, comme ce fut le cas pour 17 des camarades de travail d'Oscar Bougie. Il peut s'agir d'un doigt amputé partiellement ou non, d'une perte de flexibilité d'un bras, *etc.* Parfois l'accident provoque une perte de travail trop courte (quelques jours seulement) pour être compensée, comme ce fut malheureusement le cas de 89 travailleurs cette année-là. Bien sûr, l'accident peut être encore plus sérieux — comme c'est le cas pour Oscar et 113 de ses camarades —, ce qui permet le versement d'une indemnité. Cela dit, ne perdons pas de vue que 302 autres accidents, cette année-là, seront légers de sorte que les accidents compensés par rapport à l'ensemble des accidents représentent 26 % du total.

Forestell, qui a examiné les rapports annuels de la Commission afin d'en extraire les données pertinentes sur la répartition des accidents, arrive à des conclusions différentes. Elle prétend que les accidents impliquant des pertes de journées de travail non indemnisées étaient de plus en plus importants (environ 45 % de tous les accidents dans les années 1920), pour dominer à partir de la fin des années 1930 et atteindre 60 % après la Guerre<sup>17</sup>.

Cette évaluation, qui faisait la preuve, selon elle, des injustices subies par la classe ouvrière, est cependant erronée et s'explique du fait que, faute d'avoir accès aux rapports d'accident, elle s'est fiée aux données officielles sans comprendre parfaitement les catégories retenues. Ainsi celle intitulée « accident ayant obligé une intervention médicale » n'est pas nécessairement, et à l'inverse de ce qu'elle sous-entend, un accident qui a occasionné une perte de travail. Ainsi un accident léger peut occasionner une intervention médicale,

---

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 205 et tableau 4.5 (p. 254).

telles l'application de points de suture ou l'extraction d'une poussière métallique dans un oeil et compter officiellement comme un accident pour lequel la Commission a versé un dédommagement au médecin, sans pour autant avoir provoqué la perte d'une journée de travail. Ces légères interventions médicales sont monnaie courante dans les mines.

C'est en termes de nombre de quarts de travail perdus que l'impact des indemnités versées par la WCBO est encore plus décisif. En effet, en 1934, la simple répartition de tous les quarts de travail perdus à cause des accidents selon qu'ils ont été indemnisés ou non, indique que moins de 10 % des quarts perdus pour accident n'ont pas été indemnisés et ont été bel et bien perdus par les travailleurs. L'image d'une WCBO sévère, peu encline à verser des indemnités aux mineurs accidentés<sup>18</sup>, paraît exagérée, dans cette perspective, bien que Forestell ait raison de souligner, dans un autre domaine, les difficultés faites aux veuves des mineurs décédés pour leur verser un dédommagement<sup>19</sup>.

*À la job, il faut que les gars déclarent les accidents, même les plus petits, parce que si des bobos ressortent plus tard, puis qu'il faut que le gars manque, le rapport d'accident lui donne de bonnes chances d'avoir une compensation par la WCBO. J'ai même vu des gars qui ont blâmé un accident vieux de deux ans pour demander une compensation<sup>20</sup>. Les gars savaient que ça valait la peine, même si on perdait du temps à raconter tous les détails de l'accident. Imaginez-vous qu'il faut avoir le nom d'au moins un témoin, qu'il faut dire le lieu de l'accident, l'heure, toute la patente. Faut dire que la compagnie*

---

<sup>18</sup> Voir Forestell, *All That Glitters is Not Gold...*, p. 205.

<sup>19</sup> Nancy M. Forestell, « 'You Never Give Up Worrying': The Consequences of a Hazardous Mine Environment for Working-Class Families in Timmins, 1915-1950 », dans *Changing Lives: Women in Northern Ontario*, Margaret Kechnie et Marge Reitsma-Street (dir.), Toronto, Dundurn Press, 1996, p. 199-212.

<sup>20</sup> Dans les rapports d'accident récupérés de la Lake Shore, nous avons trouvé le cas d'un creuseur de puits qui obtint 47 jours d'indemnités pour un accident survenu deux ans plus tôt.

*te paie pour le temps que tu perds à faire ton rapport, même si l'ouvrage avance pas pendant ce temps-là.*

*Comme j'ai été longtemps shift boss, je connais bien les papiers qu'il faut remplir. Ça dépend de ton accident. Si l'accident est grave, c'est pas le même papier que s'il est pas grave. Le « Notice of Accident », c'est pour les cas où il n'y a pas de compensation, comme, par exemple, une coupure, une poussière dans l'œil, ou bien parce que le gars manquera pas assez longtemps pour en recevoir une.*

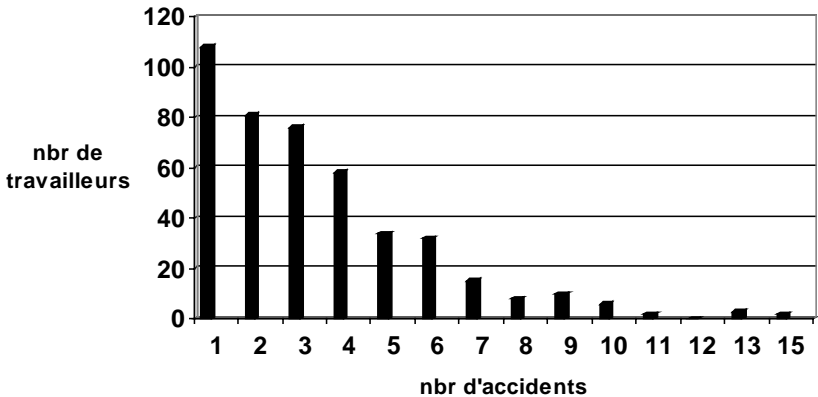
*L'autre papier, l'« Employer's Report of Accident » est pas mal plus long; il faut donner pas mal plus de détails : le salaire juste avant l'accident, le salaire par jour, le salaire du mois et même pour les 12 derniers mois. On te questionne aussi sur ton horaire de travail, tes jours d'absence, de maladie, de congé obligé. Une maudite chance que le service de la paie s'occupe de ce bout-là.*

*Pour tous les accidents, graves ou pas, l'infirmier de la mine remplit un autre rapport où il marque les détails de l'accident. Celui-là, il pouvait être écrit à la main. Ça tombait bien, parce que le dactylo et lui, c'est comme le feu pis l'eau. Dans chaque dossier, il y a aussi un papier signé par le docteur de la compagnie qui va dire quelle blessure tu as eue, puis dire ce qu'il en pense et faire ses recommandations. Il faut que le Dr Cameron remplisse un autre papier quand tu retournes à job pour bien montrer que tu es capable de travailler. Ça fait beaucoup de paperasse pour juste un accident! Une année d'accidents? C'est pas mal aisé à figurer, ça doit remplir deux caisses de dynamite!*

Les 435 accidentés de 1934 auront, au cours de leur carrière, près de 1 500 accidents. Comme on le constate au graphique 2, la grande majorité n'en auront que quelques-uns, même si la moyenne de leur séjour au sein de l'entreprise, à partir de 1931 — date où l'on dispose de leur décompte annuel —, s'établit à neuf années de travail.

Un calcul plus poussé de la fréquence des accidents de toute sorte établit à environ 32 mois le temps de travail nécessaire pour subir un accident rapporté. La logique du système les encourage à rapporter même les accidents mineurs, y compris ceux qui ne nécessitent pas d'intervention médicale; mais il est clair que les autorités n'en sont pas toujours informées. Certes, la mine demeure un lieu de travail dangereux, tout autant que la forêt, les chantiers de construction ou le travail agricole. Mentionnons néanmoins que plus de 1 400 travailleurs auront œuvré, à un moment ou à un autre au cours de l'année 1934, sans avoir d'accident. Autrement dit, un travailleur sur quatre aurait eu un accident quelconque cette année-là<sup>21</sup>.

**Graphique 2**  
**Répartition des travailleurs accidentés de 1934**  
**selon le nombre d'accidents rapportés au cours**  
**de leur carrière<sup>22</sup>**



<sup>21</sup> Ce qui confirme à peu près l'évaluation faite par Gosselin juste avant la Première Guerre mondiale (voir « Les accidents... », p. 98.) et ce qui est un peu mieux que l'évaluation proposée par Forestell qui s'appuyait, à partir des données officielles, sur les accidents ayant nécessité une intervention médicale (voir « 'You Never Give Up...' », p. 200).

<sup>22</sup> N=435 accidentés. Quant aux sources, il s'agit des fiches de service de la Lake Shore (ensemble des accidentés de 1934), du registre des quarts de travail perdus et du décompte mensuel des accidents survenus en 1934.

Par ailleurs, il demeure remarquable qu'une douzaine d'entre eux en auront dix et plus. Deux travailleurs en enregistrent même 15! Nous examinerons plus loin les accidents mortels, les plus spectaculaires aux yeux du public, qui sont sans conteste, les plus malheureux.

*Il est bien rare qu'un travailleur, même s'il fait attention, passe une vie dans une mine sans avoir UN accident. Mais j'en ai connu des broches à foin, des têtes folles, toujours pressées. Les accidents tombent sur ce monde-là, comme la misère sur le pauvre monde.*

### **Mes autres accidents**

*Sainte-Barbe, comme disent les Polonais, était avec moé. Après mon accident de 1934, ça c'est l'année de naissance des jumelles Dionne de par chez nous, j'ai eu une bonne année. J'ai travaillé, il me semble, tout le temps, sauf une journée pour les noces d'une cousine. Mais en 1936, mon goût de faire vite m'a amené un petit accident à l'hiver et un autre, plus grave, qui m'a forcé à rester à maison pendant neuf jours. Neuf jours avec mes enfants, pour une bêtise qui m'a été remboursée en bonne partie par la WCBO. Je m'en suis tiré pas pire.*

*En 1935, je suis devenu stope boss. Moins d'un an plus tard, on m'a nommé shift boss. Il y en a qui disent qu'être boss te permet de te faire graisser la patte quand tu engages du monde<sup>23</sup>. Mais moé, j'ai jamais fait ça. Il y en a d'autres qui pensent qu'on travaille pas autant. J'ai des petites nouvelles pour eux autres. Dans une petite ville comme Kirkland Lake, on peut pas vivre séparé des autres et se contenter d'être un petit boss des bécosses. On peut*

---

<sup>23</sup> Telle est du moins l'affirmation de Bob Miner, organisateur syndical de Timmins. Voir Wayne Roberts, *Miner's Life : Bob Miner and Union Organizing in Timmins, Kirkland Lake and Sudbury*, Hamilton, Labour Studies Program, 1978, p. 3.

*faire partie de la même équipe de hockey, de balle, se voir à l'aréna, sur la Main, au magasin, prendre un couple de bières à l'hôtel. Si tu veux te faire respecter par les gars, faut bien connaître la job et montrer qu'on est le boss juste avec ton expérience et ta cocologie. Puis le moins souvent possible avec ton autorité.*

*Fallait bien que je montre l'exemple. Mais des fois, on avait pas le choix de prendre des chances. Moé, j'aime pas le taponnage. Mais, je veux pas que mes gars prennent des risques pour rien, surtout que chaque accident arrivé à un de mes hommes, c'était comme si c'était chargé sur mon compte<sup>24</sup>. J'avais droit à un bonus si mon nombre d'accidents dépassait pas une certaine limite. Mais j'aime pas ceux qui ont les deux pieds dans la même bottine, puis ceux qui veulent me faire accroire que c'est trop risqué pour faire l'ouvrage.*

*La maladie, moé, je connais pas ça. Pas de silicose, pas de tuberculose. Mes poumons, le Dr Cameron les tchèque souvent, puis ils sont beaux. Mais il y en a qui ont eu des mauvaises nouvelles, puis ils ont été forcés de quitter le travail sous terre pour la surface. Mais la compagnie fait son possible pour éviter ça. Elle fait passer un examen médical à l'arrivée du mineur. Si ça regarde mal, on l'embauche pas<sup>25</sup>. Il y en a qui se plaignent, mais la plupart du temps, ils fument deux paquets de cigarettes par jour!*

---

<sup>24</sup> Quoique nous n'ayons pas vérifié la présence de cette pratique ni à la Lake Shore ni à la Wright-Hargreaves, elle a été observée à la Mond Nickel de Sudbury au cours des années 1920. De plus, le décompte mensuel des accidents de travail indique, pour chaque accident, le nom du contremaître responsable, ce qui nous amène à penser que cette pratique y avait possiblement cours.

<sup>25</sup> Rappelons, à cet effet, que notre échantillon initial indiquait que près d'une trentaine de travailleurs avaient été déclarés non aptes au travail minier suite à leur examen médical. Bien que cette sélection de travailleurs fût observée seulement au cours des années 1920, tout se passe comme si on avait jugé inutile de conserver de telles fiches d'embauche après cette date.



Les données disponibles font état d'un piètre bilan de santé des travailleurs qui s'écarte beaucoup de cette vision simpliste. À n'en pas douter, il s'agit ici d'un des aspects les plus sombres de leurs conditions de travail et des plus méconnus<sup>26</sup>. Les motifs d'ordre médical expliquent entre 10 et 15 % des départs des travailleurs de carrière et de ceux comptant trois ans et plus de service<sup>27</sup>. Sur la base de l'échantillon aléatoire, on peut aisément avancer que plus de 200 travailleurs de la Lake Shore auraient interrompu leur travail après quelques années de service pour des raisons médicales.

L'examen de 100 travailleurs échantillonnés ayant œuvré toute l'année 1934 donne des résultats tout aussi probants. Quatre travailleurs souffriront de silicose, sept autres mourront au travail ou à l'hôpital (sans qu'on en connaisse la cause) et neuf verront leur nom temporairement retiré du livre de paie pour des raisons de maladie. Autrement dit, 20 % des travailleurs seront sérieusement affectés par la maladie! S'y ajoutent 20 autres qui seront forcés de s'absenter une semaine parce qu'ils ont été malades quelque temps entre la date de leur embauche et 1943. En somme, un peu plus de la moitié (55 %) seulement ne sera pas affectée par la maladie au cours de leur séjour<sup>28</sup>, ce qui confirme les appréciations les plus pessimistes des auteurs.

*Je suis resté shift boss, mais j'aurais bien aimé être « mine captain ». Je me voyais le grand patron d'end'ssour la terre, même si la job n'était plus ce qu'elle était. Aujourd'hui, c'est les ingénieurs formés dans les grandes universités qui sont les vrais boss. Avec les carottes de roche tirées des diamond drills, c'est eux qui décident dans quelle direction et à quelle*

---

<sup>26</sup> Comme l'a bien noté Rennie, les historiens ont eu trop tendance à s'intéresser aux grandes tragédies minières et pas assez aux maladies industrielles. Voir Rennie, « The Historical Origins of an Industrial Disaster ... », p. 111.

<sup>27</sup> Voir Kevin Auger, « Les travailleurs de carrière de la Lake Shore », dans *Les hauts et les bas...*, plus particulièrement le tableau 2.2 et le graphique 2.8.

<sup>28</sup> Sur ces 55 individus, dix n'auront pas travaillé plus de trois années complètes.

*distance se trouve le nouveau body. Mais, c'est quand même le capitaine en-d'ssour de la terre qui va dire comment on va faire l'ouvrage puis comment on va diviser les hommes.*

*Si j'ai pas eu d'accident entre 1936 et 1942, c'est pas seulement parce que j'étais shift boss. C'est certain qu'on passe moins de temps en-d'ssour. Mais j'y allais souvent quand même. La vraie raison, c'est parce qu'à partir du milieu des années 1930, il y a eu des nouveaux règlements de sécurité à l'ouvrage.*

*Puis l'habillement du mineur aussi a bien changé depuis le commencement du siècle. Le père MacDonald, qui travaille à dry<sup>29</sup>, m'a raconté que, dans le temps, le mineur s'éclairait à chandelle; il la piquait sur son casque de cuir. Il devait faire noir comme chez le diable! Les mineurs pouvaient pogner une bonne fouille dans une drift, se fracturer une jambe et même tomber dans une ore pass. Les blessures à tête, il y en avait souvent. Il fallait que t'aïlles la caboche pas mal dure! À Cobalt puis à Sudbury, c'est comme ça que les mines avaient décollé.*

*Dans le temps de la Grande Guerre, y a eu la lampe au carbure. C'était avant que je commence à travailler dans les mines. Vers la fin des années 1930, ça été la lampe électrique que tu recharges après chaque shift et qu'on accroche au casque dur<sup>30</sup>. Mais il y avait encore des gars qui préféraient la bonne*

---

<sup>29</sup> Les préposés au vestiaire-séchoir (communément appelé la *dry*) sont des mineurs âgés qui ont fait carrière au sein de l'entreprise et à qui on donne des postes de jour moins exigeants sur le plan physique. Voir Auger, « Les travailleurs de carrière... ».

<sup>30</sup> L'analyse des descriptions des centaines de rapports d'accident mortel de Sudbury effectuée par Manon Rousseau révèle que la botte de sécurité aurait été en usage dès 1929, qu'on a introduit le casque dur au tournant des années 1930; on a mentionné la lampe électrique seulement à compter de 1937. Voir Manon Rousseau, « La mécanisation et l'organisation du travail dans les mines de l'INCO, 1886-1930 », mémoire de spécialisation en histoire, Université Laurentienne, 1996, p. 59-61.

*vieille lampe au carbure. Elle, au moins, elle t'avertit quand y a pas assez d'air. Se protéger des blessures à la tête, ça été un maudit bon progrès.*

*Pour les poussières puis les éclats de roche ou de métal, on nous avait amené, au début des années 30, les lunettes de safety<sup>31</sup>. Tous ces équipements-là devaient pas nous faire oublier qu'il y avait encore des règlements concernant la manière d'utiliser la dynamite et la manière de driller dans les galeries. Le mineur, lui, veut toujours aller vite pour augmenter la production et toucher plus de bonus. Il est toujours tenté de sauver du temps de drillage. On a toujours interdit aux gars de driller dans un miss hole, dans le même trou que celui creusé juste avant le blast. Tu prenais des maudites chances que de la dynamite, restée dedans, te pète dans la face. Il y avait déjà assez des fast fuses<sup>32</sup> qui tuent parce que la mèche allumée, qui était supposée prendre 7, 8 minutes, brûle tellement vite que ça te tue dret là.*

*Ça toujours été interdit de prendre le skip réservé au transport de la muck pour aller d'un niveau à l'autre. Il y avait aussi des ordres bien clairs pour le déplacement de la cage dans le shaft et l'utilisation de la cloche.*

*Mais tout ça, ça donne rien si les mineurs s'en servent pas ou s'ils suivent pas les ordres de la compagnie. Les lunettes de safety, par exemple, les gars aimaient pas bien ça. Puis ils les portaient pas. Ils haïssaient ça parce qu'elles étaient tout le temps sales, puis encombrantes. Au début, les gars y pensaient tous*

---

<sup>31</sup> Dans les fiches de service, les premières mentions du refus de porter ces lunettes (*googles*) datent de 1931. Mais nous ne savons pas si elles devaient être portées en tout temps ou seulement lors de certaines tâches.

<sup>32</sup> Cette dynamite capricieuse et meurtrière est causée par un défaut de fabrication. Voir le témoignage de Renald Mercier, *Sur terre et sous terre*, Val-d'Or, D'ici et d'ailleurs, 1991, p. 109.

*que ça servait à rien. Mais ils ont bien vu que c'était commode.*

*Quand tu es shift boss, tu peux punir comme tu veux, si tu pognes un gars sur le fait. Jusqu'en 1935, à peu près, tous les shift boss slaquaient les hommes pris en défaut. Vous me direz qu'on était pas mal dur avec les gars. Mais on savait bien que le mineur pouvait aller travailler à mine voisine, puis qu'il pouvait même revenir à la Lake Shore, six mois plus tard. Dans le fond, le gars en souffrait pas trop, puis la leçon lui glissait dessus comme l'eau sur le dos d'un canard; il recommençait ailleurs ses mêmes habitudes de cabochon. Puis en plus on avait bien besoin de mineurs et toutes les autres mines en engageaient aussi. Il fallait faire quelque chose.*

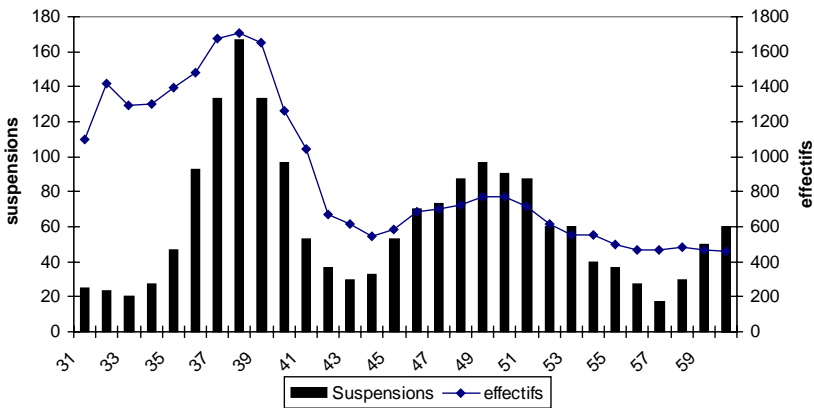
*Les grands boss de la compagnie ont demandé à tous les shift boss de changer de manière, puis de donner une autre punition. Ça commencé justement quand je suis devenu shift boss. « Suspendez et arrêtez de clairer les hommes! », qui nous ont dit. Moé, j'étais d'accord. J'étais bien tanné de voir le gars revenir à la mine au bout de quelques mois et de me rire dans la face. Suspendre le gars, c'était plus payant pour nous autres, parce qu'on gardait nos hommes tout en leur montrant comment, nous autres, on voulait que la job se fasse.*

*Avant, les shift boss avaient toujours eu le droit de suspendre un gars, mais c'était bien rare qu'ils le faisaient. Mais là, les ordres étaient clairs, on devait se suivre et essayer de faire pareil. Il y avait juste les cas d'indiscipline grave où on avait le droit de mettre à la porte. Par exemple, quand tu arrives soûl le lendemain de la paie, puis que ça fait deux fois que*

*t'es averti<sup>33</sup>. La troisième fois, y prend ses cliques pis ses claques. J'en connais quelques-uns qui ont pas eu le temps de jumper!*

Suffisamment explicite, le prochain graphique n'a nul besoin de commentaires; il démontre très bien la hausse du nombre de suspensions à partir du milieu des années 1930. Néanmoins, il convient sans doute de mentionner que le choix d'une moyenne triennale mobile, pour estimer les suspensions, permet de dégager, pour chaque année observée, un résultat tiré d'une moyenne annuelle de trois années consécutives, atténuant ainsi les risques de distorsion provoqués par l'échantillon de un sur dix qui reste, à l'échelle d'une année, relativement imprécis. Par la suite, les résultats obtenus ont été multipliés par dix afin d'estimer le total des suspensions.

**Graphique 3**  
**Comparaison entre les effectifs et les suspensions estimées (moyenne triennale mobile), 1931-1960<sup>34</sup>**

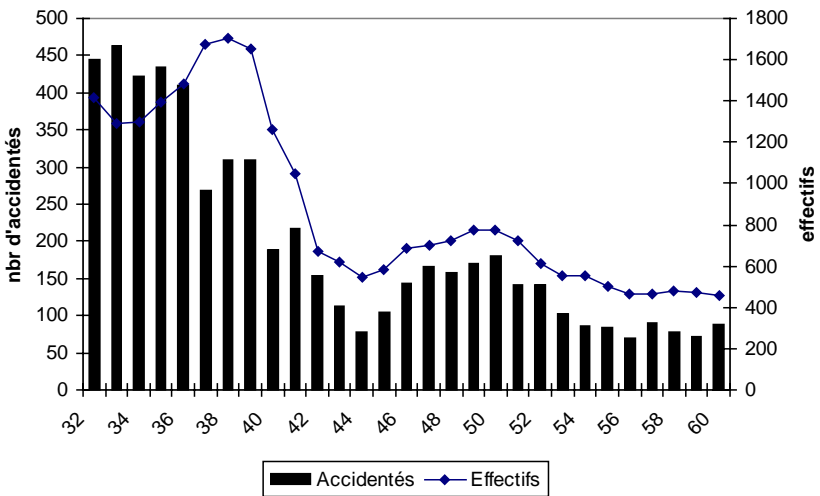


<sup>33</sup> C'est un peu le cas de ce travailleur dont la fiche de service indique qu'en septembre 1928, il fut congédié pour ne pas s'être présenté le lendemain de la paie (vraisemblablement parce qu'il était trop ivre). Il le fut une deuxième fois en janvier 1935 avec, comme seule explication, la mention « intoxicated ». Il sera finalement congédié une troisième et dernière fois, en mars 1945, pour non-respect des règles relatives au dynamitage.

<sup>34</sup> Les sources sont composées, ici, des *Rapports annuels du ministère des Mines de l'Ontario* et des fiches de service de la Lake Shore (échantillon un sur dix).

*Puis, après la Guerre, on a eu beaucoup de nouveaux mineurs. On les a embauchés pour remplacer tous les gars qui étaient partis à cause de la grève<sup>35</sup> et ceux qui étaient partis l'autre bord pour se battre. Il fallait bien leur montrer, à eux autres aussi, comment on voulait que les choses se fassent chez nous. Mais cette fois-là, on avait l'union puis la convention collective, ce qui fait que la suspension pouvait pas dépasser quelques jours. Avant, elle pouvait durer jusqu'à 14 jours. Moé, je trouvais que trois jours de suspension<sup>36</sup>, c'était pas assez, mais à cause de l'union, les ordres étaient clairs.*

**Graphique 4**  
**Comparaison entre les effectifs et**  
**le nombre d'accidentés, 1932-1960**



Il ne s'agit plus ici d'estimations produites à partir de l'échantillon, mais bel et bien des données réelles tirées des registres des quarts de travail perdus de l'entreprise. La

<sup>35</sup> Voir Sophie Blais, « La solidarité des travailleurs lors de la grève de Kirkland Lake, 1941-1942 : le cas de la Lake Shore », dans *Les Hauts et les bas...*

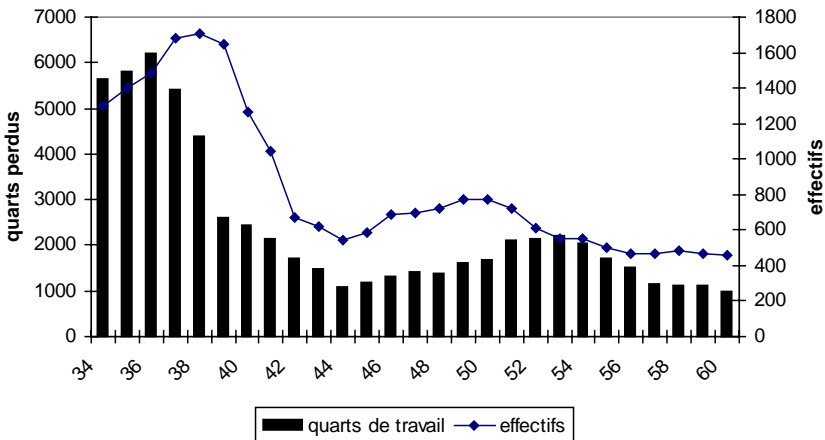
<sup>36</sup> Nous n'avons pas vu de durée de suspension supérieure à trois jours au cours des années 1940 et 1950.

réduction du nombre de travailleurs accidentés s’amorce à compter de 1935, alors que le nombre décroît malgré la hausse des effectifs de l’entreprise.

*Faut que je vous avoue qu’avec ces nouvelles punitions, le nombre d’accidents a baissé. Même si on avait plus d’hommes à la mine. On nous a montré les chiffres, une fois, pour nous dire que la compagnie était contente et qu’il fallait continuer à suspendre les fanfarons puis les cabochons. Il valait mieux garder nos hommes, leur montrer ce qu’on voulait qu’ils fassent et passer moins de temps à remplir des rapports d’accident.*

Les données sur les quarts de travail perdus en raison des accidents de travail vont dans le même sens. On enregistre, à la Lake Shore, une chute importante des quarts de travail perdus.

**Graphique 5**  
**Comparaison entre les effectifs et les quarts de travail perdus (moyenne triennale mobile) en raison d’accident, 1934-1960<sup>37</sup>**



Si le graphique portant sur les quarts perdus ne commence qu’en 1934 plutôt qu’en 1932 comme le précédent, c’est en

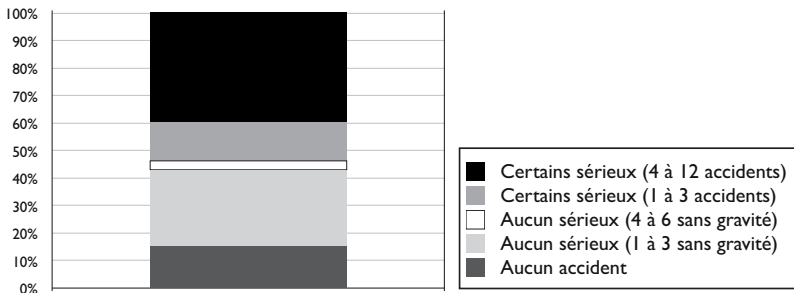
<sup>37</sup> Sources : les *Rapports annuels du ministère des Mines de l’Ontario*; le registre des quarts de travail perdus.

raison de la disponibilité des données qui sont fournies pour la première fois seulement à compter de cette date. Quant au choix de la moyenne triennale mobile, il s'explique du fait que certains accidents peuvent provoquer une très longue convalescence dépassant même une année complète. La malchance de certains mineurs peut provoquer alors une hausse brutale du nombre total de quarts tributaire du sort de quelques mineurs seulement. En ayant recours à une moyenne mobile, on atténue ainsi les distorsions conjoncturelles qui pourraient survenir.

*Des fois, y a rien qu'on peut faire. Mais en même temps, une mine a toujours des hommes qui se retrouvent souvent chez l'infirmier. Quand tu es gauche, tu es gauche!*

Nous avons voulu en avoir le cœur net en mesurant la répétition des accidents chez les mineurs. Furent ainsi choisis, pour cet examen, les travailleurs qui décéderont d'un accident de travail entre 1933 et 1959, dates pour lesquelles nous pouvions nous fier au registre des quarts perdus et indemnisés pour vérifier le nombre et la gravité des accidents qu'ils avaient eus avant leur décès (voir le graphique 6).

**Graphique 6**  
**Les accidentés morts à la Lake Shore entre 1933 et 1959 :  
nombre et gravité des accidents antérieurs au décès<sup>38</sup>**



Les résultats sont assez éloquentes puisque plus de 40 % des futurs décédés avaient déjà eu au moins un accident sérieux,

<sup>38</sup> N= 47 travailleurs.



c'est-à-dire nécessitant un arrêt de travail (pas nécessairement indemnisé). Robert Pitcaithley constitue un cas extrême tout en étant fort révélateur. Mort en 1952<sup>39</sup>, il compte 12 accidents depuis 1934, dont deux qui nécessiteront respectivement 36 et 23 jours de quarts compensés. Le premier est survenu le 29 août 1934 et l'autre, le 11 avril 1946. Il n'est pas le seul puisqu'un autre<sup>40</sup>, mort la même année, accumule dix accidents dont deux sérieux survenus en 1946 et 1949; ce dernier occasionne un arrêt de travail de plus de trois mois, soit 84 jours de travail compensés. Cela dit, 40 % des décédés n'auront eu aucun accident, même léger, auparavant. Il faut dire, comme on le verra plus loin, que les accidents mortels sont fréquents parmi les nouveaux venus.

### ***Un accident de trop***

*Ce qu'il y a de plus terrible dans le métier de mineur, c'est les rockbursts qui frappent sans prévenir, puis qui tuent. D'un seul coup, un pan de mur de 20, 50 ou 100 tonnes s'écrase sur les hommes qui travaillaient dans la stope. À la Lake Shore, il y en a pas mal de rockbursts. Deux gars sont morts en 38, quatre autres d'un coup en 39, et deux autres à cause d'un autre rockburst, la même année. En 42, un autre tue encore deux gars.*

*Toutes les précautions et le renforcement des drifts, ça pas été assez. Le d'ssour de la terre de Kirkland Lake est bien instable. Les autres mines en ont eu, elles aussi. À la Tech-Hughes, quatre hommes sont morts écrasés en 38. Pendant les funérailles, on dirait que la vie s'arrête à Kirkland Lake.*

*Je m'habitue pas. Quand je demande à mes hommes d'aller déterrer les cadavres de leurs partners, c'est*

---

<sup>39</sup> Pour une courte biographie du mineur et une description de son accident, voir Jaworsky, *Lamps Forever Lit*, p. 156-157. Voir aussi *Report on the Mining Accidents in Ontario in 1952*, ministère des Mines de l'Ontario, bulletin 146, p. 32-33.

<sup>40</sup> Voir Jaworsky, *Lamps Forever Lit*, p. 159-161.

*pas facile, surtout que je veux être présent pour chercher à comprendre, pour pouvoir expliquer, quand le coroner va faire son enquête. Faire face à la famille, à l'épouse. Raconter l'événement à la femme du gars qui est mort à côté de toé. Ça, c'est bien plus dur que travailler deux shifts de suite.*

*Combien je compte de mineurs morts quand j'étais à mine? Je peux pas dire. Même si on m'a jamais rien reproché comme contremaître, il faut pas trop que j'y pense. Les images des gars enterrés sous la muck te restent dans le ciboulot. Une couple de bières le soir avec ses amis, ça aide un peu. Mais il y a rien de mieux qu'avoir sa femme à côté pour faire passer le mal.*

*J'ai entendu pire. Et cette histoire-là, c'est un Finlandais de chez nous, un dénommé Salo, qui l'a racontée. C'était une famille finlandaise de Timmins, les Niemi<sup>41</sup>. Le père est mort quand le câble de la cage avait cassé, puis les mineurs ont tombé dans le bas du shaft. Sa femme était à la veille d'accoucher quand c'est arrivé. Dix-neuf ans plus tard, son fils veut suivre les traces du père en se disant que sa famille avait assez donné au bon Dieu. Il s'embauche pour la même compagnie, la Paymaster, qui doit bien ça à sa veuve. Mais il faisait partie des mineurs qui ont pris la cage le 2 février 1945. Une crise de bad luck! Imaginez-vous que le même accident est arrivé. Seize mineurs cette fois-là dont le fils Niemi. Il y a quelques années, le gérant de la compagnie, un dénommé Cook, s'est suicidé. Ses remords l'avaient mangé par en dedans.*

*Un accident qui va te tuer peut arriver à n'importe qui, à un homme d'expérience comme à une recrue. En 42, par exemple, tout de suite après la grève, un rockburst a fait chez nous deux victimes au niveau*

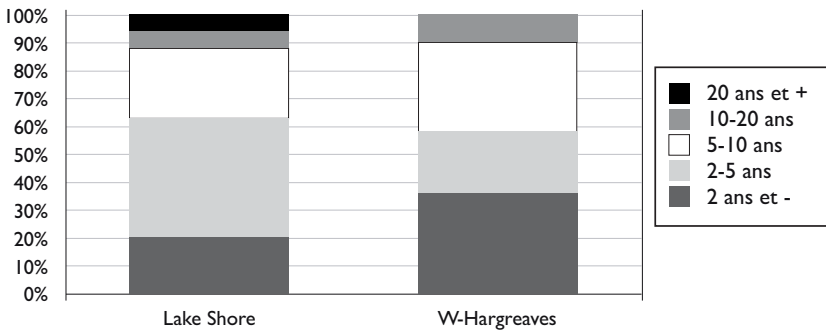
---

<sup>41</sup> Nous tenons à remercier Casey Owens d'avoir attiré notre attention sur cette histoire qu'il dénicha lors d'une recherche sur les accidents miniers de la région de Timmins. Charlie Angus y fait d'ailleurs allusion dans son ouvrage, *Mirrors of Stone*, p. 74.

4000<sup>42</sup>. Si je me rappelle bien une des victimes avait été embauchée la veille et l'autre l'avant-veille. Tu peux pas lutter contre le destin.

Les données compilées à partir des descriptions des accidents rapportés par le ministère des Mines de l'Ontario et par les témoignages recueillis par Bernie Jaworsky, semblent donner raison à Oscar Bougie<sup>43</sup>. Il faut rappeler néanmoins qu'un certain nombre de travailleurs comptant peu d'années de service avant leur décès étaient des travailleurs d'expérience ayant travaillé pour d'autres entreprises minières. Retenons que le mineur d'expérience, qui a pu même avoir antérieurement plusieurs accidents, n'est pas à l'abri de tels drames.

**Graphique 7**  
**Les années de service des travailleurs décédés d'un accident de travail à la Lake Shore et à la Wright-Hargreaves<sup>44</sup>**



À première vue, on pourrait croire que les années de service n'ont pas d'incidence sur la fréquence des accidents. En

<sup>42</sup> Voir Jaworsky, *Lamps Forever Lit*, p. 121.

<sup>43</sup> Voir Jaworsky, *Lamps Forever Lit*, p. 120. Voir aussi *Report on the Mining Accidents in Ontario in 1942*, ministère des Mines de l'Ontario, bulletin 133, p. 46-47.

<sup>44</sup> On compte 31 travailleurs décédés à la Wright-Hargreaves pour lesquels on peut estimer les années de service avant l'accident tragique. À la Lake Shore, ce nombre est de 58. Outre le registre des quarts de travail perdus, nous avons puisé nos données dans l'ouvrage de Jaworsky, *Lamps Forever Lit*.

effet, ceux qui ont dix années et plus de service, sont victimes de 10 % des accidents mortels alors qu'ils représentent, selon les estimations d'Auger, environ 9 % des effectifs<sup>45</sup>. Cela dit, il faut tenir compte des heures pendant lesquelles ils sont exposés au danger. Or, ces mineurs cumulent beaucoup plus d'heures de travail que leur poids numérique au sein des effectifs. On peut estimer, sur la base des calculs d'Auger, que les dix ans de séjour et plus effectuent environ 60 % de tout le travail<sup>46</sup> alors qu'ils ne comptent que 10 % des accidents mortels<sup>47</sup>. Le respect des règles entourant le forage imposé par les contremaîtres à coup de suspension a sans doute eu des effets bénéfiques sur les travailleurs forcés de se discipliner.

*Il y a toujours du hasard dans ces maudits accidents.  
Mais le mineur d'expérience sent souvent le danger  
approcher. C'est comme si la roche te parlait.*

En terminant, on peut rappeler à cet effet les propos du mineur Sammy Byrne rapportés par Elliott Leyton : « Most of the times you gets a warning. A lead miner, an experienced miner, he knows when to leave that ground. We used to say when the grounds starts to talk to you, what it's saying is it's time to get out<sup>48</sup>. Un mineur de Val-d'Or à la retraite, Réal Jolicoeur, nous a confié le même commentaire. Défiant son contremaître qui lui avait ordonné de forer dans une galerie, il avait refusé de le faire. Et il avait eu raison puisque la galerie s'est effondrée le lendemain<sup>49</sup>.

*J'aurais bien aimé ça continuer à vous conter mon  
histoire, mais on me dit que je dois me rendre au*

---

<sup>45</sup> À partir de l'échantillon de un sur dix, Auger a compté 89 travailleurs qui auraient accumulé dix ans de service et plus, soit environ 9 % des effectifs. Nous tenons à remercier Kevin Auger de nous avoir transmis cette information.

<sup>46</sup> En fait, ils totalisent 22 770 mois de service sur les 38 375 de l'ensemble de l'échantillon, ce qui représente 59 % du travail effectué.

<sup>47</sup> Selon toute vraisemblance, les deux douzaines d'accidents mortels pour lesquels nous ne connaissons pas les années de service des victimes ne modifieraient guère ces résultats. En effet, on peut avancer que plus le travailleur décédé compte d'années de service, plus ces dernières seront connues.

<sup>48</sup> Leyton, *Dying Hard*, p. 59.

<sup>49</sup> Entrevue réalisée à Val-d'Or, le 20 septembre 1997.

*niveau 5450, j'ai quatre hommes qui m'attendent au shaft n° 6.*

\* \* \*

Pendant le quart de 19 h à 3 h a.m. du 31 mai au 1<sup>er</sup> juin 1952, le motorman Pierre Houle, le chargeur Antonio Poloni et les foreurs Rodrigue Charon et Aleksei Soopolu se dirigeaient **au niveau 5450 par le puits n° 6** afin de procéder au chargement et au transport du minerai. Ils se rendent compte, à leur arrivée, que la voie ferrée est obstruée par des débris tombés des murs et du plafond de la galerie. Ayant remarqué que le sol « bougeait un peu », ils tentent de rejoindre le contremaître de quart, **Oscar Bougie**, pour obtenir ses directives. Incapables de le rejoindre par téléphone, ils le voient apparaître du fond de la galerie en provenance du niveau supérieur.

**Bougie** ordonna à Charron et à Houle d'écailler les parois et à Poloni et à Soopalu de nettoyer la voie des débris. **Bougie** aussi se mit à l'écaillage. Dix minutes après son arrivée, un coup de toit survint et environ 200 tonnes de roches et de minerai s'écroulèrent sur les mineurs. Comme Charron et Houle se tenaient près du cadrage de bois d'une porte de ventilation, cela les protégea; mais **Bougie**, Poloni et Sooolu étaient un peu plus loin. Les trois victimes furent littéralement ensevelies. Charron et Houle échappèrent de justesse à l'éboulement et ils coururent vers le puits en enjambant les débris rocheux qui avaient enterré leurs camarades.

Le corps de Poloni fut dégagé à 7 h 10 a.m. le 1<sup>er</sup> juin, après 11 heures de déblayage. Soopalu le fut à 8 h 45 a.m. de même que **Bougie**. Une enquête du coroner eut lieu le 18 juin. Le jury rendit le verdict suivant : « Nous déclarons que Poloni est mort de suffocation. Soopalu et **Bougie** sont morts de fracture du crâne. Leur décès est déclaré accidentel<sup>50</sup>. »

---

<sup>50</sup> Le mineur qui sert de canevas à ce témoignage fictif est effectivement décédé d'un accident minier après être resté de nombreuses années au service de l'entreprise. Pour taire son identité, nous avons emprunté au contremaître Leo Kensey, également victime d'un tel accident, les détails entourant sa mort. La description qui précède est tirée du rapport publié par le ministère des Mines à la suite de son décès ainsi que de celui de ses deux camarades. La traduction est de nous. Voir *Report on the Mining Accidents in Ontario in 1952*, bulletin 146, p. 33-35.